



Océane



Édito

Paul Luu directeur exécutif de l'initiative 4 pour 1000

Lors de la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique tenue à Paris en décembre 2015, la France a lancé l'Initiative « 4 pour 1000 :

les sols pour la sécurité Alimentaire et le Climat ». L'ambition de cette initiative internationale est d'encourager les utilisateurs des terres à évoluer vers une agriculture diversifiée, productive, économe en ressources et hautement résiliente fondée sur l'agroécologie. Elle invite toutes les parties prenantes (producteurs, communauté scientifique, secteur privé, ONG, autorités régionales et locales, pays, organisations internationales, banques de développement, fondations, etc.) à promouvoir et à mettre en œuvre des actions pratiques basées sur des expériences réussies et avec le soutien de la science et d'une méthodologie rationnelle, pour entretenir et gérer des sols sains et vivants, soit des puits de carbone et non des sources. Depuis sa création, de nombreux partenaires et membres ont rejoint l'Initiative de toutes les régions du monde, y compris de l'outre-mer français.

Grâce à ses outre-mer et à la métropole, la France illustre parfaitement la diversité des situations agro-pédo-climatiques aussi bien tropicales et équatoriales que tempérées. Elle peut ainsi proposer une déclinaison des pratiques agroécologiques adaptée aux différentes caractéristiques des sols, des climats, des productions et de la socio-économie de ses territoires. Car si l'impact et les effets du dérèglement climatique sont déjà perceptibles en métropole, ils le sont de façon exacerbée en outre-mer avec des conséquences sur la sécurité alimentaire et la biodiversité locales qui peuvent être catastrophiques. Dans ce contexte, l'agroécologie a toute sa place outre-mer, tant pour l'adaptation de pratiques aux cultures traditionnelles que sont la canne à sucre et la banane, que pour le développement de pratiques appropriées pour les productions de diversifications, en particulier, végétales, dans le but d'accroître la sécurité alimentaire, protéger la biodiversité naturelle et agricole, et contribuer à lutter contre le changement climatique.

Analyser la situation des stocks de carbone dans les sols ultramarins des cinq DOM, comprendre leur évolution en relation avec l'usage des terres et les pratiques agricoles et forestières, et proposer des orientations agroécologiques via des pratiques appropriées pour améliorer la situation (qu'il s'agisse d'arrêter les pertes, de stabiliser les stocks de carbone ou encore de les accroître partout où cela est possible), tels sont les objectifs de l'étude « 4 pour 1000 » outre-mer débutée au deuxième semestre 2020. A la demande du Ministère des Outre-mer dans le contexte de sa Trajectoire 5.0 et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Cirad, l'Ird et l'INRAE ont une fois de plus mis en commun leurs compétences pour mener à bien cette vaste étude réalisée avec le soutien de l'ADEME, qui en avait déjà financé le volet métropolitain en 2018.

Il ne faut pas s'y tromper, le fait pour la France de disposer d'une étude de cette ampleur à l'échelle de l'ensemble de son territoire tant métropolitain qu'ultramarin, constitue un atout pour orienter les choix stratégiques pour l'avenir de notre agriculture dans le contexte de la lutte contre le changement climatique. Une fois de plus, ce qu'il se passe en outre-mer français pourrait avoir une influence sur des choix politiques importants et servir d'exemple à d'autres pays souhaitant s'engager vers l'agroécologie qu'ils soient situés entre les tropiques ou sous des latitudes plus tempérées.

Mon attachement à l'outre-mer, à ses habitants, à ses cultures, à sa biodiversité naturelle et agricole (sans oublier les plantes à parfum, aromatiques et médicinales) étant connu, il m'a semblé impossible de ne pas proposer que les objectifs de l'Initiative internationale « 4 pour 1000 » dont j'ai l'honneur de diriger le Secrétariat exécutif, ne s'étendent jusqu'à ces territoires. Je suis ravi d'avoir été entendu et de partager cette information avec vous à travers la lettre Océane de l'ODEADOM.

La lettre de l'ODEADOM - N°26

décembre 2021

SOMMAIRE

Editorial : Paul Luu secrétaire exécutif de l'initiative 4 pour 1000 p.1

Le conseil d'administration de l'ODEADOM enfin réuni physiquement sous la présidence de Joël Sorrès pour une séance riche et animée p.2

Déplacement en Guyane à l'occasion du premier e-salon de l'élevage p.2

Le salon 2022 – L'ODEADOM y sera p.2

Conséquence pour les filières agricoles des mouvements sociaux aux Antilles p.3

La transformation agricole des outre-mer, état des lieux des contributions et débat au conseil. p.3

Programme POSEI France 2020 , bilan de sa mise en œuvre. p.3

Au 1er janvier 2022 s'ouvre la présidence française de l'Union européenne (PFUE, La Martinique préside la conférence des RUP) p.4

Un Webinaire consacré au plan Ecophyto II+ outre-mer. p.4

Recensement agricole 2020 : les premiers chiffres publiés (Plus de 26 000 exploitations agricoles recensés outre-mer pour 55 000 actifs permanents) p.5

Simplification p.5

Un programme d'études de l'ODEADOM et des DAAF établi en concertation p.6

Carnet : agendas, évènements, vie de l'établissement, publications p.6

Pour plus de détails, se référer au Plan Stratégique de l'Initiative disponible sur www.4p1000.org

En Décembre 2021, l'Initiative compte 680 partenaires dont 300 membres. 5 sont en outre-mer français : 1 en Martinique, 1 en Polynésie Française et 3 en Nouvelle-Calédonie. La liste complète est disponible sur le site www.4p1000.org

► Un conseil d'administration de l'ODEADOM enfin réuni physiquement sous la présidence de Joël Sorrès pour une séance riche et animée.



Le député européen Stéphane Bijoux et le conseiller au CESE Joël Destom venus mettre l'accent sur les enjeux européens à la veille de la présidence française de l'Union européenne.

Le conseil d'administration de l'ODEADOM s'est réuni physiquement à Montreuil, les 22 et 23 novembre 2021, pour la première fois de cette mandature débutée en 2020. Au-delà des points classiques du conseil d'automne, avec notamment l'approbation du budget 2022 de l'établissement, les deux journées de réunion ont été l'occasion de débats importants et approfondis avec deux thématiques majeures :

- Les enjeux européens pour les outre-mer français au sein des « RUP » - régions ultrapériphériques - de l'Union européenne.

Le député européen Stéphane Bijoux, auteur du rapport du Parlement européen « Une nouvelle stratégie européenne pour nos Outre-mer » et monsieur Joël Destom, membre du conseil économique et social européen (CESE), co-rapporteur d'un avis du CESE sur le thème des atouts des régions ultrapériphériques, sont intervenus devant le conseil pour partager leurs approches et visions pour l'agriculture ultramarine. Leurs éclairages ont permis d'ouvrir les débats sur les approches européennes essentielles pour les filières agricoles des territoires. Cela a été un moment important, à la veille de la présidence française de l'Union européenne. Le président Sorres a souhaité que les préoccupations des filières agricoles ultramarines trouvent à cette occasion, un écho favorable.

- La transformation agricole des outre-mer et l'évolution du programme national POSEI. (cf. article ad hoc ci après)

Au-delà, le conseil a aussi été l'occasion d'aborder les questions de préoccupations majeures pour les filières ultramarines, notamment les difficultés induites par les accroissements de coûts de fret qui impactent tous les secteurs ou les nécessités de trouver des voies techniques et réglementaires permettant d'éviter les impasses dans lesquelles se trouvent de nombreuses filières végétales, notamment la canne à sucre, dans le contexte de réduction des solutions herbicides.

La participation nombreuse et assidue à ce conseil d'administration, tous les territoires ultramarins étant fortement représentés à haut niveau, reste le meilleur gage d'appréciation des réalisations et des travaux de l'office. La prochaine séance aura lieu en février 2022, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture.



► Déplacement en Guyane à l'occasion du premier e-salon de l'élevage

Invités par Intervig à l'occasion de l'ouverture du premier e-salon de l'élevage de Guyane, le délégué interministériel Arnaud Martrenchar, le directeur de l'office Jacques Andrieu, la représentante du ministère des outre-mer Marjorie Deroi et la cheffe de service des grandes cultures de l'ODEADOM Laurence Grassart ont effectué une mission dans ce territoire du 4 au 9 novembre 2021. Le salon de l'élevage, articulé autour d'une plateforme en ligne et d'une manifestation physique à Cayenne a été un succès pour sa première édition avec plus de 2200 entrées. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation y est intervenu en vidéo, le président de la collectivité et les autres élus sont venus y rencontrer les acteurs des filières animales. Ce déplacement a été l'occasion de rencontrer les différentes filières végétales et les outils de transformation, de visiter la distillerie Saint Maurice à Saint Laurent du Maroni et rencontrer des producteurs de canne, d'avoir des entretiens avec le président de la CTG, des représentants des collectivités, la chambre d'agriculture, les préfigureurs de la SAFER, les équipes du CIRAD pour la filière cacao. Cela a été aussi l'occasion de voir des réalisations innovantes, Biostratégie qui se positionne dans la valorisation des extraits végétaux locaux en cosmétique, comme colorants ou en compléments alimentaires, la pépinière d'entreprise de GDI, Guyane développement innovation ou la coopérative Belnati qui développe de nouveaux modes de circuits courts pour ses adhérents.

Cela a été aussi la possibilité pour les représentants nationaux de s'entretenir avec le Préfet et ses services au service de l'agriculture Guyanaise. Celle-ci montre toujours un dynamisme très fort, que ce soit pour les produits à destination locale ou pour des filières export, dans un contexte de demande portée par une croissance démographique importante. Un déplacement qui a permis de prendre directement conscience des réalités de terrain et des difficultés auxquelles font face les acteurs notamment dans une période de coûts importants du fret ou en raison de la concurrence majeure exercée par les pays tiers.



► Le salon 2022 – L'ODEADOM y sera

L'ODEADOM sera bien présent lors du prochain Salon International de l'Agriculture de Paris. Pour les acteurs ultramarins, le salon est un rendez-vous toujours important avec la concentration de nombreuses rencontres, d'événements, de débats sur cette séquence du 26 février au 6 mars 2022 et pour le public une occasion de découvrir les produits de ces territoires. Toujours au cœur du pavillon 5.1 consacré aux outre-mer, le stand de l'office entend être un lieu au service de tous ses partenaires, que ce soit pour des échanges, avec un espace de travail aménagé ou pour valoriser les territoires et leurs produits.

Ce sera également l'occasion d'un colloque ODEADOM consacré aux projets alimentaires territoriaux ultramarins (le mardi 1er mars), et comme à l'habitude le stand accueillera la remise des prix du concours général agricole pour les outre-mer le jeudi 3 mars. Tous les jours, des événements animeront le stand. Que nos partenaires n'hésitent pas à nous solliciter pour leurs différents projets.

Tous avaient fortement regretté que le salon 2021 n'ait pu se tenir ; ce sera l'occasion non seulement de retrouvailles mais aussi une incitation, pour les outre-mer, à voir toujours plus loin.



Conséquence pour les filières agricoles des mouvements sociaux aux Antilles

Les mouvements sociaux qui ont agité les Antilles depuis la mi-novembre ont induit des blocages de déplacements en grande partie en Guadeloupe mais également en Martinique. C'est d'abord l'impossibilité d'accès aux exploitations ou aux ateliers de transformation, aux abattoirs, aux centres de conditionnement de fruits et légumes qui ont engendré les principales difficultés. Mais au-delà, ces blocages ont également engendré des défauts d'approvisionnement en intrants qui ont pu se révéler très difficile à gérer. Cela a été le cas pour l'alimentation animale en élevage, pour les consommables des différents ateliers, pour les carburants, pour les centres d'emportage de banane. Pour ce dernier secteur, les flux de conteneurs ont ainsi été paralysés quelques jours. Et les livraisons de produits agricoles elles même ont parfois été impossibles (fruits et légumes, rhum)

Enfin les conséquences seront parfois différées, après même le retour à des conditions de circulation normales. Que ce soit en raison des défauts d'intervention technique sur les parcelles (avec des effets sur la présence de cercosporiose ou d'adventices) ou par des reports d'abattages animaux.

La transformation agricole des outre-mer, état des lieux des contributions et débat au conseil.

Le conseil d'administration dans sa séance du 23 novembre a permis de dresser un état des lieux des travaux lancés en matière de « transformation agricole des outre-mer ». Les ministres de l'agriculture et de l'alimentation et des outre-mer ont en effet demandé au président du conseil d'administration de l'ODEADOM de mettre à profit les instances nationales de concertation pour débattre des propositions exposées à la fois dans les territoires et dans les rapports des inspections générales ou du CIRAD. Plus précisément, il s'agit d'apprécier les facteurs limitants à l'approche de l'autonomie alimentaire ou des sujets phytosanitaires. Il est également demandé de proposer des éléments d'évolution du programme POSEI en y intégrant des critères de performance économique, environnementale et sociale et d'adaptation au changement climatique. La question de la distribution des appuis au bénéfice de l'installation et des exploitations de petite, moyenne et grande taille sera également abordée en tenant compte des complémentarités entre filières et de la cohérence entre premier et deuxième pilier de la PAC.

Un premier débat a eu lieu au conseil, avec la contribution de Arnaud Martrenchar, délégué interministériel. Les travaux se poursuivront tout au long de l'année 2022 dans un esprit de large concertation.

Programme POSEI France 2020, bilan de sa mise en œuvre.

Le programme POSEI France qui a été mis en œuvre du 1er janvier au 31 décembre 2020 a donné lieu à des paiements sur fonds européens et nationaux du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2021. Le conseil d'administration de l'office a permis un premier bilan de sa réalisation. Les chiffres restent encore provisoires et seront finalisés dans quelques jours au sein du « rapport annuel d'exécution » transmis à la commission européenne et mis en ligne par l'office début 2022.

Le montant des paiements sur la période s'élève à 324,1 M dont 275,6 M€ du fond européen FEAGA (soit un taux d'exécution de 99 %) et 48,5 M€ de fonds nationaux complémentaires (dits CIOM). L'ODEADOM pour sa part a payé 307,4 M€, le reste l'étant par l'ASP pour les primes animales et le programme spécifique surfacique à Mayotte. A noter que cette année a connu une augmentation notable des aides à la structuration de l'élevage (+ 3,2 %) et des aides en faveur de la diversification végétale (+ 3 %). L'année a également été marquée par l'activation de dispositifs de « circonstances exceptionnelles », en raison de sécheresse et des difficultés liées à la pandémie Covid 19 (1,1 M€ en filières fruits et légumes, 1 M€ en filière élevage).



Plus en détail par mesure :

Mesure 1 actions transversales Objectifs : soutenir la mise en œuvre du programme, apporter de l'information sur les filières, soutenir les actions collectives

1 979 589 € versés en 2020 (- 12 % sur un an). 51 % animation et gestion des filières (hors Mayotte), 26 % assistance technique, 22 % réseaux de référence.

Mesure 2. Banane Objectifs : maintien du nombre d'exploitations et des tonnages, assurer un revenu équitable aux planteurs, favoriser un système de gestion durable.

126 939 698 € versés en 2020 (- 1,4 % sur un an)

Martinique 76 % ; Guadeloupe 24 %.

Contexte de fortes sécheresses en 2019 et 2020

Mesure 3, canne sucre rhum Objectifs : maintien des volumes de production de canne, de sucre et de ; compenser le coût du transport de la canne à sucre.

74 587 538 € versés en 2020 (- 0,1 % sur un an)

Sucre : 74 % La Réunion ; 24 % Guadeloupe ; 2 % Martinique

Rhum agricole : 68 % Martinique ; 30 % Guadeloupe ; 2 % Guyane

ATCL : 70 % La Réunion ; 25 % Guadeloupe ; 5 % Martinique ; < 1 % Guyane

Mesure 4, productions végétales de diversification. Objectifs : développement des volumes de production et de fabrication, structuration des filières, création de nouveaux débouchés.

31 056 167 € versés en 2020 (+ 3 % sur un an)

Principaux bénéficiaires : La Réunion (54,9 %), Guadeloupe (19,3 %), Martinique (14,3%)

Principaux dispositifs : aides à la mise en marché (73 %), aides accompagnement filières : (14 %), aides à la diversification végétale à Mayotte (11 %)

Mesure 5, productions animales. Objectifs : hausse de production et incitation à l'abattage.. IAV : introduction de reproducteurs et de juvéniles ..

62 787 630 € versés en 2020 (+ 2,2 % sur un an)

Principaux bénéficiaires : La Réunion (53,2 %), Martinique (19,2 %) et Guadeloupe (14,5 %)

Tendance à la hausse des montants sur les dernières années

Mesure 6 Régime spécifique d'approvisionnement Objectifs : importation d'aliments et de matière première de qualité pour animaux, importation de matières premières pour la fabrication de produits destinés à l'alimentation humaine, compenser les coûts liés à l'éloignement, l'insularité et l'étroitesse des marchés.

26 709 367 € versés (- 0,6 % sur un an)

Principaux bénéficiaires : La Réunion (58,9 %), Guadeloupe (15,8 %) et Martinique (14,4 %)

344 584 tonnes ont bénéficié du RSA, dont 95 % de céréales (91 % en valeur)

Face à la persistance de la crise sanitaire, l'ODEADOM a été contraint dès 5 octobre 2020 de suspendre l'ensemble des missions de contrôle sur place. L'ensemble des contrôles a donc été fait à distance depuis la métropole, sur base documentaire. Les opérateurs ont su s'organiser afin de répondre à ce mode de contrôle inédit. Dans certains cas les DAAF ont été mobilisées afin d'effectuer des vérifications en exploitation

Les dépenses européennes du programme font l'objet d'une certification au niveau national sur laquelle s'appuie la Commission européenne.

Au 1er janvier 2022 s'ouvre la présidence française de l'Union européenne (PFUE, La Martinique préside la conférence des RUP)



Pour la première fois depuis 14 ans, la France prendra la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE) le 1er janvier 2022. Chaque État membre assure en effet, par rotation, la présidence du Conseil de l'Union européenne pendant six mois. Du 1er janvier au 30 juin 2022, c'est la France qui présidera le Conseil de l'UE, après la Slovaquie et avant la République tchèque. La présidence du Conseil organise les réunions formelles

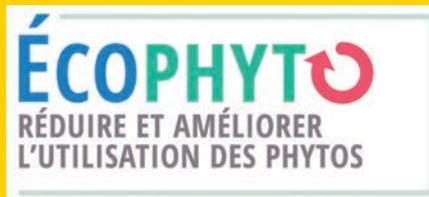
et informelles, élabore des compromis, rend des conclusions et veille à la cohérence de l'action de l'Union. Elle veille à une bonne coopération entre tous les États membres et assure les relations du Conseil avec les institutions européennes, notamment la Commission et le Parlement européen.

Le Président de la République a présenté les priorités le 9 décembre 2021

Les informations actualisées sur la présidence française sont disponibles sur le site dédié qui lui est consacré www.europe2022.fr

A noter que la XXVI^e conférence des présidents des régions ultrapériphériques de l'Union s'est tenue aux Açores, les 18 et 19 novembre 2021. Cette conférence a marqué la fin de la présidence exercée par la Région autonome des Açores, et a acté la passation de la présidence à la Martinique. Le nouveau Président de la Conférence, Monsieur Serge LETCHIMY a insisté sur l'importance de la mise en œuvre systématique de l'article 349 du TFUE, instrument de la différenciation, qu'il compte défendre ardemment. Il appelle de ses vœux une présidence ambitieuse, une présidence de projets concrets pour les RUP, par les RUP et entre RUP, accompagnée par les États Membres et la Commission Européenne.

Un Webinaire consacré au plan Ecophyto II+ outre-mer.



Le séminaire Ecophyto II+ consacré aux outre-mer s'est tenu sous forme de visio conférence les 25 et 26 octobre 2021. Organisé par l'ODEADOM pour les ministères de l'agriculture et de

l'alimentation, des outre-mer et de la transition écologique, ce séminaire a permis des échanges nourris avec plus de 80 participants en 3 séquences, une consacrée à l'Océan Indien, Réunion et Mayotte, une consacrée à l'Atlantique, Guyane, Guadeloupe et Martinique et une session conclusive plénière. Au-delà des administrations, cette rencontre a été l'occasion d'échanger au fond avec les acteurs de terrain, ceux des filières, de la recherche, tous impliqués dans le plan. Les débats ont été structurés autour de quatre thèmes, enjeux réglementaires, enjeux économiques, enjeux techniques et enjeux inter-dom avec le rôle des acteurs et des réseaux.

Au-delà des constats, ce sont de nombreuses propositions d'actions concrètes qui ont été recensées pour chaque thème. Martin Deruaz du ministère des outre-mer a insisté en particulier dans sa conclusion sur l'importance d'objectiver la réduction réelle de l'usage des produits phytosanitaires par territoire pour fixer de nouveaux objectifs. Il sera nécessaire de mesurer les impacts économiques et sociaux du plan Ecophyto pour identifier des solutions afin de ne pas mettre en péril la survie des exploitations en intégrant la forte demande sociétale dans les territoires de réduire l'usage des produits. Une suite directe en sera la priorisation des projets pour le prochain appel à projet Ecophyto 2+ 2021-2022.

Les actes du séminaire seront prochainement disponibles sur le site de l'ODEADOM avec la parution d'un appel à projet dédié aux outre-mer.





© Odeadom

Recensement agricole 2020 : les premiers chiffres publiés au plan national et par territoire

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole est une opération statistique d'envergure permettant de caractériser finement les exploitations agricoles et ainsi d'adapter au plus près les outils de politique publique agricole aux réalités locales.

L'outre-mer a été recensé avec des modalités d'enquête adaptées (questionnaire spécifique détaillé, intégralité de la collecte réalisée par des enquêteurs se déplaçant sur les exploitations). Les chiffres consolidés indiquent une SAU de 134 800ha et un nombre de 26 600 exploitations agricoles, dont la grande majorité sont des exploitations individuelles. Leur surface moyenne est de 5 ha, avec évidemment de grandes différences selon les territoires et les orientations de production. L'agriculture ultramarine emploie 55 000 actifs permanents dont la moitié sont des chefs d'exploitation ou co-exploitants. Ainsi, l'Outre-mer représente 0.5% de la SAU française, 6,4% des exploitations et 5.9% des ETP nationaux

Sur la base des premiers résultats parus début décembre 2021, qui seront complétés puis analysés courant 2022, de premiers constats peuvent être réalisés :

- Les territoires d'Outre-mer recensés n'échappent pas à la tendance générale nationale de diminution du nombre d'exploitations (-8 à -25%), à l'exception notable de la Guyane (+3%). Les exploitations de petite et très petite dimension économique sont principalement touchées par cette disparition. Elles restent cependant majoritaires et conservent un poids fort dans l'agriculture ultramarine en terme d'occupation de l'espace et de force de travail.
- La Réunion, la Martinique et St Martin sont particulièrement touchés par la perte de terres agricoles (SAU) . En Guyane, en revanche, la SAU progresse fortement en 10 ans (+44%).
- La taille moyenne des exploitations augmente dans tous les DROM, mais reste néanmoins modeste, bien en deçà de la taille moyenne métropolitaine : 5 ha par exploitation en moyenne pour tous les territoires d'Outre-mer, avec de disparités fortes selon les territoires.
- L'agriculture d'Outre-mer connaît, comme la métropole, une érosion de son nombre d'ETP mais reste consommatrice de main d'œuvre (0,3 ETP/ha). Seule la Guyane voit sa main d'œuvre agricole fortement progresser (en ETP) en 10 ans. La main d'œuvre familiale est la force de travail principale de l'agriculture des DROM, bien qu'elle tende à diminuer un peu en proportion au profit du salariat
- La population des exploitants agricoles de plusieurs DROM (aux Antilles et à Mayotte notamment) est aujourd'hui âgée, ce qui pose la question du renouvellement des générations dans les années à venir
L'agriculture biologique gagne partout du terrain, avec une dynamique accélérée ces dernières années. Comme en 2010, la majorité des exploitations des DROM (72% au total) ont aujourd'hui recours aux circuits courts

Simplification de gestion du programme POSEI. Une nécessité..

L'objectif de simplification de gestion du programme POSEI a été présenté au conseil d'administration de l'ODEADOM des 22 et 23 novembre 2021.

Suite notamment à l'accroissement du nombre de bénéficiaires et de la superposition des modifications des programmes, la gestion des dossiers s'est complexifiée entraînant des difficultés de production des documents attendus et des difficultés d'instruction pour les gestionnaires conduisant à des échanges nombreux entre l'ODEADOM, les bénéficiaires et/ou les DAAF, et in fine, des allongements dans les délais de traitement des dossiers et des paiements. Les constats sont partagés par les différents acteurs et conduisent à lancer des travaux de simplification sur les modalités de gestion des aides.

Ce travail de simplification doit être conduit en concertation avec l'ensemble des acteurs du POSEI et avec une vision partagée des objectifs de simplification :

- simplification pour le bénéficiaire : limitation des formulaires à remplir, des informations données, des documents transmis, règles claires...
- simplification pour le gestionnaire ODEADOM, le service de la DAAF, les contrôleurs : limitation des informations nécessaires, sécurisation des dispositifs, évitement des interprétations et les recours....
- lisibilité du programme pour les différentes autorités et corps de contrôle (attendus clairs, indicateurs, capacité d'évaluation)

Le projet est de travailler très concrètement dès cette fin d'année 2021 avec les partenaires publics et privés pour être en mesure de faire bouger les lignes dès 2022 pour les décisions techniques de l'office et dès 2023 pour le programme POSEI.



Un programme d'études de l'ODEADOM et des DAAF établi en concertation

L'ODEADOM s'efforce de mener chaque année sur ses crédits d'orientation quelques études d'intérêt majeurs pour les territoires ultramarins dans le cadre d'un programme qui est complémentaire de celui établi dans les territoires sous pilotage des DAAF.

Au niveau national « inter territoires » deux études sont en cours pilotées en partenariat avec les ministères et les filières :

- création d'un observatoire sur les aspects économiques des importations à bas prix de certains produits agricoles (« Produits de dégageant ») dans les DROM et proposition d'un cadre d'analyse de leur qualité

- **Les industries agroalimentaires** des DROM : perspectives économiques et difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine et de l'objectif de souveraineté alimentaire

Par ailleurs en interne est finalisé un travail sur l'**agriculture biologique dans les DROM : état de l'art, freins et leviers. L'observatoire de l'économie agricole outre-mer** mène des travaux récurrents publiés : bilan des aides et notes associées. L'office finance par ailleurs un travail de **suites de marché** effectué par le CIRAD sur la banane, les autres fruits tropicaux et les sucres spéciaux.

En 2021, dans les territoires, les travaux suivants ont été menés ou achevés :

Guyane

- Étude sur le développement de l'**alimentation du bétail** produite à partir de ressources locales et valorisation de matières premières alternatives (terminée)

- Réalisation d'une étude d'opportunité de projets **d'agrotransformation de fruits et légumes** et dimensionnement (étude de faisabilité) pour deux outils d'agro-transformation

- Étude -action : accompagner la **structuration de la filière agrumes** par l'identification des freins et la mobilisation de leviers socio-techniques

La Réunion

- Étude de faisabilité d'une **filiale de production de sucre bio** (terminée)

- Étude de faisabilité d'un programme d'**exportation de végétaux d'ornements locaux** (terminée)

- Étude visant à la mise en place d'un plan de **relance et d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté** (terminée)

- Étude des statuts juridiques pour la mise en place de **points de vente collectifs** agricoles

- Étude projet stratégique de la filière horticole réunionnaise 2021 – 2027

Martinique

- Construction d'un référentiel **des bâtiments techniques des filières agricoles tropicales** et évaluation des coûts et bénéfices d'**installations photovoltaïques** sur les installations constatées à partir de l'analyse de permis de construire accordés.

- Étude des **coûts de production de la canne à sucre**

- Lien entre les filières amont-aval pour la **restauration collective scolaire**

- Étude pour la mise à jour de la **cartographie des potentialités agricoles**

- Trajectoires des filières agricoles pour tendre vers l'autonomie alimentaire

- **Elaboration du PRAD**

Ces études sont disponibles à la demande et prochainement sur le site de l'office. En effet, toutes les études financées par l'office ont vocation à être diffusées. L'objectif que se donne l'office est d'établir et tenir à disposition un **catalogue large des études sur l'agriculture ultramarine**

Pour 2021 au niveau national, l'office recueille les propositions de ses partenaires pour que le choix puisse être proposé au conseil d'administration de février 2022. Au niveau territorial, les DAAF mènent la concertation localement pour définir leurs priorités.

Abonnement Electronique lettre Océane

En consultation sur le site de l'ODEADOM www.odeadom.fr la lettre Océane informe régulièrement sur les dossiers d'actualité agricole des outre-mer, les événements, les rendez-vous. Pour vous abonner ou vous désabonner, merci de nous faire connaître vos nom, prénom, institution ou société, adresse électronique à l'adresse odeadom@odeadom.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Océane - Lettre d'information de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer
12, rue Henri-Rol Tanguy TSA 60006 - 93555 Montreuil cedex - Tél. : 01 41 63 19 70
odeadom@odeadom.fr - Directeur de la publication : Jacques Andrieu - Conception, rédaction, réalisation : Absinthe and co., www.absintheandco.com

► CARNET : Agendas, Événements, Vie de l'établissement, Publications

Ça s'est passé ces derniers mois (septembre à décembre 2021)

• Réunion des **comités sectoriels** de l'ODEADOM (filières végétales 28 octobre, banane 25 novembre, canne à sucre 15 décembre) • Comité de suivi du **marché de la banane** 21 septembre et 30 novembre • Réunion du **comité de pilotage stratégique** de l'ODEADOM les 27 et 28 septembre dont une séquence avec les DAAF des outre-mer, puis le 16 novembre, en amont du conseil d'administration. • Réunion du **conseil d'administration** de l'ODEADOM le 22 et 23 novembre 2021 (cf. article ad hoc) • Rencontre du président et du directeur avec la directrice générale de performance économique et environnementale des entreprises (**DGPE**) et ses services du ministère de l'agriculture, le 30 septembre • Rencontre du président et du directeur avec la directrice générale des outre-mer (**DGOM**) et ses services (ministère des outre-mer) le 30 septembre. • **Webinaire Ecophyto outre-mer** organisé par l'ODEADOM avec l'appui de l'agence Transitions DD pour l'OFB et les ministères des outre-mer et de l'agriculture, les 25 et 26 octobre (cf. article ad hoc) • Cycle de débats sur **agriculture outre-mer du club Demeter** 14 septembre, 12 octobre et 9 novembre, avec intervention du président et du directeur de l'ODEADOM pour l'introduction et la présentation du cadre. • Assemblée générale du **CIRT DOM** à Paris le 13 octobre. • Audition du directeur par **l'assemblée nationale** dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2022 le 20 septembre. • Visite par le président de l'office, le directeur et les services de l'ODEADOM de l'entreprise **CAPEXO à Rungis**, spécialisée dans la mise en marché de fruits et légumes exotiques. • Présentation des réalisations des **interprofessions animales de La Réunion** au ministère de l'agriculture le 23 septembre • Rencontre du directeur avec **M. Moutame, président de la chambre d'agriculture de Polynésie française**, avec M. Bastié de Pyrénées consulting le 5 octobre. • Participation au **20ème anniversaire de l'agence Bio** le 14 octobre à Vincennes • Participation à la **conférence des organismes payeurs** du FEAGA à l'échelle européenne (visioconférence) le 24 novembre

Vie de l'établissement

Mise en place du **nouveau mode de travail à l'ODEADOM** et des règles de télé-travail post confinement, en application du cadre applicable à la fonction publique à compter du 1er octobre 2021. 28 agents sur les 41 que compte l'office ont opté pour une partie de leur temps en télétravail, 17 avec des jours fixes, 11 avec des jours « flottants ». Maintien d'un haut niveau de **prévention de la transmission de la pandémie** au sein de l'établissement.

Reprise très partielle **des contrôles dans les outre-mer** avec une mission de contrôle réalisée à La Réunion, celle prévue aux Antilles en novembre a été annulée. Les contrôles sont néanmoins réalisés sous forme documentaire.

Assemblée générale le 16 septembre, comités technique les 7 septembre et 2 décembre, séminaire des cadres le 4 octobre.

L'office, ainsi que les autres établissements publics de la sphère agricole actuellement réunis sur le site de Montreuil devrait intégrer en 2026 un nouveau bâtiment qui sera construit à **Maisons-Alfort**, sur les terrains de l'actuelle école vétérinaire, à proximité des nouveaux locaux de l'ONF et de ceux de l'ANSES

Mouvements à l'ODEADOM

Prise de fonction début octobre du **nouvel agent comptable de l'ODEADOM, Jean Marc Ecoiffier**, qui succède à Joël Tixier. M. Ecoiffier est également agent comptable de FranceAgriMer, de l'INAO et de l'AgenceBio, réunis avec l'ODEADOM dans un groupement comptable.

Mouvements autour de l'office

Mme Patricia Bourgeois a été nommée **DTAM de Saint-Pierre-et-Miquelon**, elle prend ses fonctions le 3 janvier 2022

Publications récentes ciblées

> Les notes de l'**observatoire agricole des outre-mer** sont régulièrement mises à jour. Ces documents sont disponibles sur le site de l'office et sur demande.

> **Recensement agricole**, dossier national et dossiers par territoire disponibles sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (série Agreste) et sur les sites des DAAF

> Rapport du CGAAER (M. Thibault et Mme Bastok) : Evaluation de l'ensemble des politiques de soutien en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques et proposition de scénarii objectifs de transformation agricole de ces territoires permettant d'atteindre une **autonomie alimentaire**. Juillet 2021. Disponible sur le site de l'ODEADOM, et celui du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

> Rapport des inspections générales (finances, agriculture, écologie) sur **l'avenir de la filière sucre en outre-mer**, juillet 2021. Disponible sur le site de l'ODEADOM, et celui du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

> Rapport du CIRAD, pour l'AFD : Étude sur les freins et leviers à l'**autosuffisance alimentaire, vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements et régions d'outre-mer**. Lien sur le site de l'ODEADOM. Disponible sur le site du CIRAD.